SÈVRES

HAUTS-DE-SEINE

LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉLÉGATION AU MAIRE

DECISION DU MAIRE n° 2025/020 : Portant conclusion d'une convention avec l'association Canto de Capoiera - Sèvres dans le cadre du dispositif "Pass Jeunes Culture et Sport".

Le Maire de la Ville de Sèvres,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/042 du 3 juin 2020 modifiée donnant délégation au Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2017/047 du 30 juin 2017 portant création du dispositif "Pass Jeunes Culture et Sport",

Vu le budget communal,

DECIDE :

ARTICLE 1.

Est décidée, dans les termes annexés au présent arrêté, la conclusion d'une convention avec l'association Canto de Capoiera - Sèvres et ce dans le cadre du dispositif "Pass Jeunes Culture et Sport".

ARTICLE 2.

Les dépenses correspondantes sont imputées au budget communal, selon la nomenclature budgétaire en vigueur.

Fait à Sèvres, le 4 juillet 2025.

NB : Conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de la justice administrative, le présent acte est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de CERGY-PONTOISE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification/publication. Un recours gracieux est également possible auprès de l'autorité signataire de l'acte. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux.

MAIRIE DE SÈVRES HAUTS DE SEINE

Grégoire de LA RONCIÈRE
Maire de Sèvres
Vice-Président du Grand Paris Seine Ouest
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Hôtel de Ville
54, Grande Rue
BP 76
92311 Sèvres Cedex
01 41 14 10 10
01 75 19 41 20
mairie@ville-sevres.fr
www.sevres.fr

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE : - 8 JUIL. 2025

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20250704-2025-020-AR
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025